



*Afrique Nourricière*

# GUIDE DE PRESENTATION DE L'INITIATIVE POUR L'IRRIGATION AU SAHEL (2iS)



Guide d'information et de sensibilisation visant à assurer une implication éclairée des producteurs et leurs Organisations, dans la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel et du PARIIS



BURKINA FASO



MALI



MAURITANIE



NIGER



SENEGAL



TCHAD



Initiative pour l'Irrigation au Sahel



LA BANQUE MONDIALE  
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Février 2022



# SOMMAIRE

PREFACE	3
INTRODUCTION	9
SECTION 1 : COMPRENDRE LE CADRE STRATEGIQUE POUR L'EAU AGRICOLE AU SAHEL	10
FICHE 1	11
SECTION 2 : OBJECTIF-VISION ET APPROCHE DU CSEAS.	14
FICHE 2	15
SECTION 3 : COMMENT ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION AU SAHEL	17
FICHE 3	18
FICHE 4	23
FICHE 5	27
FICHE 6	29
SECTION 4 : PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE POUR L'IRRIGATION AU SAHEL	34
FICHE 7	35
FICHE 8	40







# PREFACE

## 1.1 A propos de ce guide

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), le ROPPA a été mandaté à travers une convention de partenariat avec le CILSS pour conduire les actions d'appui au renforcement des capacités des Organisations Paysannes pour le développement de l'irrigation en Afrique de l'Ouest. L'objectif spécifique poursuivi est de Soutenir l'implication des Organisations Paysannes à divers niveaux dans le plaidoyer et le processus de planification, de développement et de mise en œuvre des solutions d'investissements dans l'irrigation pour une mise en œuvre effective du PARIIS par le CILSS.

Les deux parties ont approuvé une liste d'activités prioritaires au nombre desquelles figure l'élaboration d'un guide simplifié sur l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (2is) et sur le PARIIS. Ce guide sera traduit dans les différentes langues locales (au moins une langue locale par pays).

### 1.2 A qui s'adresse ce guide ?

L'objectif de ce guide est de mettre à la disposition des producteurs et leurs organisations la quintessence du Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel.

Ce guide s'adresse aux leaders paysans dans les zones d'intervention du PARIIS dans les pays, aux plateformes nationales du ROPPA et à leurs partenaires, aux projets et programmes dans les pays engagés sur l'irrigation et la gestion de l'eau agricole

### 1.3 Comment utiliser le guide ?

Les quatre parties du guide fournissent des informations utiles sur le Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel (CSEAS), l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (2is) et le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS/SIIP).



**Section 1.** Comprendre le Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel (CSEAS)

Fiche N°1 : Un cadre de mise en œuvre concerté

**Section 2.** CSEAS : un Objectif, une vision, une approche

Fiche N°2 : Vision pour la maîtrise de l'eau agricole au sahel

**Section 3.** Comment accompagner le développement de l'irrigation au Sahel ?

Fiche N°3 : Le concept de solution

Fiche N°4 : Eléments de solution par type de système irrigué

Fiche N°5 : Une gestion efficace et juste du foncier

Fiche N°6 : Quel financement pour le développement de l'irrigation

**Section 4.** Rôles des OP et OSC dans la mise en œuvre de PARIIS.

Fiche N°7 : Le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel

Fiche N°8 : Rôles des OP et OSC dans la mise en œuvre de PARIIS





## AVANT PROPOS DU PRESIDENT DU ROPPA

La sécurité alimentaire et nutritionnelle a toujours été l'objectif majeur des politiques de développement agricole et rural des pays du Sahel en Afrique de l'Ouest. Dans ces pays, l'agriculture reste le principal levier pour

assurer des revenus suffisants et stables aux familles en milieu rural, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et le développement économique et social des pays. Elle emploie une part importante de la population active et contribue de manière significative à la formation du PIB.

Cependant, l'agriculture dans ces pays reste dépendante de la pluviométrie. Cette situation rend les récoltes incertaines, compte tenu des crises climatiques récurrentes, ceci dans un contexte marqué par un accroissement de la demande alimentaire tirée par la forte augmentation de la population, l'exode rural (des jeunes), un faible niveau de soutien public aux exploitations familiales agricoles. Dans ce contexte, le développement de l'irrigation est devenu un objectif des États que les OP et les partenaires techniques et financiers partagent. L'irrigation est l'une des priorités des politiques agricoles ouest-africaines depuis les indépendances.

Les pays du Sahel ont dès les années 1970 engagé de grands projets d'investissements publics dans l'hydraulique agricole. Depuis, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre collectivement à travers les institutions régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et individuellement par les États pour accroître les investissements en vue de la transformation et la modernisation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. Le forum de haut niveau sur l'irrigation au Sahel tenu à Dakar en octobre 2013 s'inscrit dans cette dynamique globale régionale.

La nouvelle vision de l'irrigation vise entre autres à accroître la part de marché régional des productions régionales tout en maximisant la valeur ajoutée des productions irriguées pour la création d'emplois. Elle propose de s'appuyer sur l'augmentation des superficies aménagées tenant compte de la diversité

des systèmes irrigués compatibles mais aussi sur les besoins de revitalisation et modernisation de l'existant.

La participation et l'appropriation de l'Initiative par les différents groupes d'acteurs des différents systèmes irrigués recouvrent plusieurs enjeux pour la réussite de cette vision et pour marquer véritablement sa rupture avec l'approche classique de développement de l'irrigation. Il s'agit de s'appuyer sur un processus participatif et inclusif visant à assurer une implication éclairée de tous les différents groupes d'acteurs concernés par les problèmes liés aux différents systèmes d'irrigations.

Le ROPPA et d'autres acteurs non Étatiques ont participé au processus depuis son démarrage. Ils ont été membres de la task force et ont pris part au forum de Dakar au cours duquel ils ont apporté leur vision et leurs propositions. Le ROPPA et les autres acteurs ont montré leur pleine adhésion au cadre stratégique qui a été formulé à la suite des recommandations du forum de Dakar et s'engagent à œuvrer à sa mise en œuvre de manière efficace. Car, pour le ROPPA, en stimulant la productivité agricole, l'irrigation contribue de façon significative aux revenus des ruraux, à l'emploi des jeunes ruraux, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté et, de manière générale, à la croissance et au développement.

Ibrahima COULIBALY  
PCA/ROPPA

# SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>AMO</b>	Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
<b>AUE</b>	Association des Usagers d’EAU
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CILSS</b>	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel
<b>CSEAS</b>	Cadre Stratégique pour l’Eau Agricole au Sahel
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest
<b>CL</b>	Collectivité Locale
<b>EAS</b>	Entité d’Appui de Suivi
<b>GIE</b>	Groupement d’Intérêt Economique
<b>GNPC</b>	Groupe National de Partage de Connaissance
<b>MOD</b>	Maîtrise d’Ouvrage Déléguée
<b>OSI</b>	Opérateur de Solution d’Irrigation
<b>OPDL</b>	Opérateur d’appui à la Planification du Développement Local
<b>OUEA</b>	Organisation d’Usagers de l’Eau Agricole
<b>OP</b>	Organisation Paysanne
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PARIIS</b>	Projet d’Appui Régional à l’Initiative pour l’Irrigation au Sahel
<b>PIV</b>	Périmètres Irrigués Villageois
<b>PAHA</b>	Programme d’Aménagement Hydro-Agricole
<b>PPP</b>	Partenariat Publique Privé
<b>PS</b>	Partenaires Stratégiques
<b>PMA</b>	Plateforme Multi-Acteurs
<b>SIIP</b>	Sahel Irrigation Initiative support Project
<b>SAGI</b>	Société publique d’Aménagement et de Gestion de l’Irrigation
<b>TIC</b>	Technologie d’Information et de la Communication
<b>UEMOA</b>	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
<b>UCRP</b>	Unité de Coordination Régionale du Projet
<b>UGP</b>	Unité de Gestion du Projet
<b>2is</b>	Initiative pour l’Irrigation au Sahel





# INTRODUCTION

Le 31 Octobre 2013, à l'invitation de SEM le Président Sénégalais Macky Sall et de M le Vice-Président de la Banque mondiale Makhtar Diop et en présence du Secrétaire Exécutif du CILSS M. Djimé Adoum et des Ministres représentant les six pays du Sahel : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad, s'est tenu à Dakar un Forum de haut-niveau sur l'irrigation au Sahel. Il s'agissait de donner une nouvelle dynamique au développement de la maîtrise de l'eau pour l'agriculture, en vue d'accroître la résilience des Sahéliens face aux chocs climatiques et d'accélérer l'intensification agricole. Ce Forum s'est conclu par l'adoption d'une déclaration qui appelle à la mobilisation des acteurs et des partenaires pour redynamiser l'agriculture irriguée et lui permettre de jouer un rôle de moteur du développement agricole dans les six pays.

Dans ce contexte, la Déclaration de Dakar appelle à « augmenter sensiblement les investissements en matière d'hydraulique agricole pour passer de 400 000 hectares aujourd'hui à 1 000 000 d'hectares d'ici 2020 ». Elle recommande de « faire en sorte que tout développement hydro-agricole soit basé sur des politiques et des stratégies sectorielles appropriées, intégrées dans une filière et fondées sur une utilisation rationnelle et durable des ressources disponibles ».

A cet effet, une Task Force régionale, représentative de la diversité des acteurs de l'agriculture irriguée et des Gouvernements des six États, a développé un Cadre Stratégique et son complément le Plan d'Action Régional sous la coordination du CILSS. Ces documents rappellent les enjeux relatifs à l'agriculture irriguée. Ils établissent une vision partagée par les États et les partenaires et une méthode pour accroître les performances de l'agriculture irriguée et accélérer l'expansion des superficies avec maîtrise de l'eau. Ils fixent un cadre d'intervention pour l'engagement des acteurs autour de cette vision et de cette méthode, et déclinent ce cadre en des recommandations concrètes et opérationnelles. Enfin, ils expriment l'engagement régional nécessaire pour gérer les ressources en eau partagées, mutualiser les connaissances, produire les informations pour l'aide à la décision et porter le plaidoyer pour le financement des projets d'irrigation. Tous les partenaires de l'eau agricole du Sahel sont appelés à contribuer aux côtés du CILSS, à la construction de cette vision commune pour le développement de l'irrigation au Sahel en faveur des exploitants et des économies des six pays, une vision où la faim au Sahel n'est pas une fatalité puisqu'une irrigation performante et durable est possible.



## **SECTION 1**

# **COMPRENDRE LE CADRE STRATÉGIQUE POUR L'EAU AGRICOLE AU SAHEL**





# FICHE N°1

## UN CADRE DE MISE EN ŒUVRE CONCERTÉ

*Comment faire mieux, plus,  
plus vite?*



L'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (2iS) est une initiative conjointe de six pays du Sahel, coordonnée par le CILSS, appuyée par les communautés économiques régionales (CEDEAO et UEMOA) et soutenue par la Banque mondiale. Elle s'inscrit dans la suite du forum de Dakar sur l'irrigation au Sahel d'octobre 2013, forum qui s'est conclu par l'adoption d'une

Déclaration par les Gouvernements du Sénégal, du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Tchad et leurs partenaires.

L'objectif de l'Initiative est d'appuyer les États et les acteurs de l'agriculture irriguée en vue de porter les superficies avec maîtrise de l'eau en agriculture à un million d'hectares, tout en assurant la viabilité, la performance et la durabilité environnementale des systèmes irrigués existants et futurs ainsi que le développement agricole connexe.

La vision portée par 2iS est résolument ambitieuse : sur la base de la longue expérience des pays du Sahel en matière de maîtrise de l'eau, des solutions d'irrigation diverses adaptées au contexte sahélien peuvent être conçues, établies et financées dans un cadre institutionnel renforcé, pour permettre le développement d'une agriculture irriguée durable, adaptée au milieu, compétitive et inclusive. Le Cadre constitue ainsi une référence stratégique et technique dans laquelle la complémentarité et la synergie entre les actions et les initiatives dans les six pays peuvent se décliner dans la durée et permettre ainsi la mise en œuvre concrète des projets et des programmes d'irrigation, respectant une base commune de méthodes, d'outils, de processus performants et répliquables dans le temps et dans l'espace, et axés sur des solutions d'irrigations multiformes. Le Cadre Stratégique résulte d'un processus concerté, caractérisé par une forte



implication de nombreux acteurs rassemblés dans une task force régionale établie suite au Forum de Dakar.

Il définit des modalités concrètes pour atteindre les objectifs de la Déclaration de Dakar, selon un processus dont la cohérence dans le temps se maintient non seulement autour des projets successifs d'aménagements nouveaux et de revitalisation des aménagements existants, mais aussi autour de l'ensemble des aspects favorisant un développement performant et inclusif de l'irrigation au Sahel. Sa mise en œuvre sera appuyée par le PARIIS dont la présentation sera faite dans la fiche n°2

### **UNE OPPORTUNITE HISTORIQUE**

*“L'enfant qui ne connaît pas son histoire, construira sur le tombeau de son père” (proverbe sahélien)*

Historiquement, de nombreuses formes de maîtrise partielle de l'eau comme les cultures de basfond et de décrue, le zaï, etc. ont été développées pour réduire l'exposition des agriculteurs à la variabilité des pluies. L'élevage transhumant tient une place importante dans ces systèmes de production. Dans les années 70, les États ont consenti des investissements importants pour développer les superficies en maîtrise totale de l'eau (irrigation et drainage) sur la base de grands aménagements. Ces investissements structurants, qui requièrent des modalités beaucoup plus formelles de gestion des terres et des eaux et qui ont des impacts importants sur l'environnement et les sociétés, peinent à atteindre un niveau de viabilité économique permettant d'assurer leur durabilité à long terme. Les trajectoires des Sociétés publiques d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation en charge de ces infrastructures (les SAGI) sont diverses. Des marges de progrès demeurent qu'un échange d'expérience sous régional peut permettre d'exploiter. Aujourd'hui, la rencontre entre les formes traditionnelles d'irrigation, les infrastructures et les technologies modernes ouvre un champ d'opportunités sur lesquelles peuvent être construits des programmes de développement durables et économiquement compétitifs permettant de répondre à la demande croissante des marchés. Cependant, le développement de l'irrigation au Sahel souffre d'un manque de continuité dans les efforts, d'une capitalisation et d'une dissémination des réussites insuffisantes, ainsi que d'un manque de prise en compte des leçons tirées des échecs. Les méthodologies et les solutions performantes et répliquables ne sont souvent pas appropriées par les acteurs et ne trouvent pas de financement. Les stratégies et les politiques



sectorielles donnent, au niveau régional comme au niveau national, des orientations en termes d'enjeux et d'objectifs que les différents programmes de mise en œuvre tentent de concrétiser avec plus ou moins de réussite, mais avec une vision globale relative à l'amélioration des performances de l'irrigation au Sahel qui pourrait être développée. En conséquence, il apparaît que seulement 60 % des superficies équipées pour l'irrigation sont réellement irriguées. L'atteinte de l'objectif de la Déclaration de Dakar ne doit donc pas se faire uniquement par une augmentation des superficies aménagées, mais par une combinaison de création de nouvelles surfaces, de (re)mise en culture de surfaces existantes et d'augmentation de l'intensité culturale. La prise en compte des conditions d'exploitations durables est essentielle pour maintenir en fonctionnement les aménagements réalisés et éviter les réhabilitations coûteuses.





## SECTION 2

# OBJECTIF-VISION ET APPROCHE DU CSEAS.





## FICHE N°2

### VISION POUR LA MAITRISE DE L'EAU AGRICOLE AU SAHEL

#### **Objectif :**

La finalité de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel est de contribuer à la croissance et à la résilience de la région sahélienne en améliorant la compétitivité de l'agriculture irriguée et en augmentant sa valeur ajoutée dans le développement agricole des pays concernés, contribuant ainsi à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

L'objectif de l'Initiative est d'appuyer les États et les acteurs de l'agriculture irriguée en vue de porter les superficies avec maîtrise de l'eau agricole à un million d'hectares, tout en assurant la viabilité, la performance et la durabilité environnementale des systèmes irrigués existants et futurs ainsi que le développement agricole connexe.

#### **Vision :**

La vision portée par l'Initiative Irrigation au Sahel est la suivante : Des solutions d'irrigation diverses adaptées au contexte sahélien sont établies et financées dans un cadre institutionnel renforcé pour permettre le développement d'une agriculture irriguée durable, adaptée au milieu, compétitive et inclusive.

Plus que leur extension spatiale volontariste, l'amélioration des systèmes existants et l'accompagnement des multiples initiatives locales de développement de l'irrigation sont des axes d'intervention prioritaires de l'Initiative.



## **Approche de mise en œuvre :**

La mise en œuvre de cette vision repose sur trois piliers :

### ***1. De L'irrigation vers Les irrigations :***

- Prendre en compte la diversité des opportunités d'investissement en matière de maîtrise de l'eau agricole.
- Développer des solutions intégrées pour les différents types de systèmes irrigués incluant la revitalisation et la modernisation des systèmes existants tout autant que les extensions et les nouveaux développements.
- Insérer judicieusement ces solutions dans le territoire en assurant une gestion intégrée des ressources en eau ainsi qu'un engagement actif des collectivités et des populations locales dans le processus de planification.

### ***2. De l'Aménagement vers le Système de Production :***

- Intégrer les irrigations dans les systèmes de production, en tenant compte de la complexité de ces derniers. Mettre le producteur au centre de la démarche.
- Sécuriser l'environnement productif des irrigants : droits fonciers et droits d'eau, qualité et prédictibilité du service de l'eau, organisation des filières et crédit agricole.
- Concevoir des aménagements hydro-agricoles évolutifs permettant de répondre à la dynamique des marchés.

### ***3. De la concertation vers l'Engagement de tous les acteurs :***

- Assurer l'engagement actif des acteurs à tous les niveaux pour la construction de solutions partagées visant à développer une irrigation performante et viable ;
- Mettre à la disposition des acteurs des outils modernes de gestion de connaissances





## SECTION 3

# COMMENT ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION AU SAHEL



## FICHE N°3

### LE CONCEPT DE SOLUTION



Les systèmes irrigués

sont des systèmes complexes car ils bouleversent les systèmes de production en place et imposent des contraintes fortes aux producteurs : nouveau calendrier cultural, besoins de main d'œuvre et d'équipements, financement de la campagne agricole, difficulté de commercialisation de la production etc. En permettant de s'affranchir du risque « eau », l'irrigation porte en elle d'autres risques, de nature socio-organisationnelle et économique.

Il est essentiel de les anticiper afin que les producteurs puissent les gérer, seuls ou avec un appui extérieur, selon la complexité des systèmes. L'Initiative promeut le concept de « solution » pour mettre en place des systèmes irrigués performants dans la durée. Elle part du fait qu'une réponse (solution) appropriée et globale doit être pensée par rapport à l'analyse des causes (problèmes) internes et externes à la promotion de l'irrigation au Sahel. Ces solutions permettent de réaliser des investissements en eau agricole adaptés aux contraintes et aux potentialités des territoires ou des bassins de production, aux ressources publiques que l'État peut consentir et aux aspirations de producteurs engagés dans une démarche participative. Les solutions sont définies sur la base de ce qui fonctionne dans les six États, les « bonnes pratiques » (processus souvent informels qui doivent être repérés, valorisés et reconnus), tout en laissant place





à l'innovation. C'est à travers des processus localisés de co-construction que les solutions les plus appropriées seront identifiées et formalisées, ce qui exige une forte participation des irrigants et des opérateurs de terrain, en partenariat avec la recherche, et l'utilisation d'outils modernes de capitalisation et de gestion des connaissances.

Une solution d'irrigation comprend l'approche, les modalités de mise en œuvre et les spécifications des activités à conduire pour l'aménagement et la gestion de systèmes irrigués performants. Elle repose sur la description de quatre éléments majeurs : (1) un schéma organisationnel (structuration des rôles et des responsabilités des différents acteurs et formalisation des interactions, incluant les aspects de gestion de l'eau et du foncier), (2) un système technique d'irrigation incluant les infrastructures et les équipements, (3) un mécanisme de financement pour d'une part la phase d'investissement et d'autre part la couverture des coûts d'exploitation et de maintenance, et (4) des actions de formation des acteurs afin de les mettre en position de mettre en œuvre la solution. Une solution propose ainsi une approche de mise en œuvre complète pour un type de système irrigué donné. Il peut y avoir plusieurs solutions répondant aux spécificités d'un type de système irrigué.

Les solutions sont mises en œuvre dans des territoires ou des bassins de production en tenant compte des spécificités locales du milieu environnemental et social ainsi que du contexte productif et commercial. Il s'agit d'inscrire le développement de l'irrigation dans une planification locale tenant compte des potentialités du terroir et des filières. Les questions d'échelle doivent être prises en compte dans le processus de planification, afin de s'assurer de la viabilité des solutions mises en œuvre. Cette viabilité dépend avant tout de la disponibilité de services d'appui depuis les réparateurs de pompe jusqu'aux services financiers dont la pérennité ne peut être assurée que si un niveau suffisant de demande se maintient au fil des ans.

L'importance relative des changements préconisés dans le cadre de la Déclaration de Dakar varie en fonction des cinq principaux types de périmètres irrigués qui sont les suivants :

- **Type 1** : *amélioration de la mobilisation des eaux pluviales (aménagement de submersion contrôlée et bas-fonds généralement sur quelques dizaines à quelques centaines d'hectares en gestion par les communautés villageoises ou les communes).*



- **Type 2** : irrigation individuelle de produits agricoles de haute valeur ajoutée (aménagements de moins d'un hectare à quelques dizaines d'hectares réalisés à titre individuel ou à titre d'entreprise).
- **Type 3** : petite et moyenne irrigation gérée par les communautés villageoises pour les besoins alimentaires des ménages et des marchés locaux (aménagements de moins de 100 ha exploités collectivement, réalisés sur financement extérieur à la collectivité, mais avec une participation éventuelle de celle-ci, incluant Périmètres Irrigués Villageois (PIV) et Petits Périmètres Maraîchers (PPM)).
- **Type 4** : modernisation et expansion des grands périmètres publics irrigués existants, notamment rizicoles (aménagements de 100 ha à plus de 1000 ha, réalisés sur financement public au travers d'une société d'aménagement, avec participation éventuelle des bénéficiaires, exploités par un paysannat traditionnel et structuré en organisations de producteurs).
- **Type 5** : irrigation à vocation commerciale (marchés nationaux ou d'exportation) fondée sur des PPP ayant des superficies de quelques centaines à quelques milliers d'hectares. Les aménagements bénéficient de financements publics en contrepartie du respect d'un cahier des charges par les entrepreneurs privés (agro-industriels), pouvant inclure des services à rendre aux producteurs familiaux installés sur le même aménagement. Il apparaît que des superficies très substantielles peuvent être développées sous la forme d'un grand nombre de petits aménagements communautaires (Types 2 et 3), voire de micro-aménagements individuels (Type 1). Tous types de ressources confondus, la petite irrigation représente ainsi 80 % des surfaces irriguées en Mauritanie, 65% au Burkina Faso et au Sénégal, 55 % au Niger, 25 % au Mali et 10 % au Tchad (CSEAS)



## La nécessaire adaptation au contexte local

Si la structuration des interventions autour du concept de solution permet d'améliorer la qualité de mise en œuvre et de favoriser les économies d'échelle, ces solutions doivent cependant être adaptées au contexte local. Le risque serait en effet d'appliquer des approches toutes faites à des milieux différents. Cette adaptation fait d'ailleurs elle-même partie de la solution et devra nécessairement être incluse dans la démarche d'approche participative qui sera établie au sein du modèle organisationnel pour chaque solution. Les principes clés pour une adaptation réussie au contexte local sont les suivants :

1. Planifier le développement de l'irrigation dans les bassins de production en tenant compte des effets d'échelle et des impacts environnementaux et en prenant en considération toutes les options d'aménagement.
2. Analyser l'insertion des productions irriguées au sein des systèmes de production locaux en tenant compte de la diversité de ces systèmes, sur la base d'une typologie des producteurs, en distinguant les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes.
3. Appuyer les filières pour assurer la compétitivité des productions et intégrer dans les plans de développement les infrastructures et les services nécessaires à la commercialisation et à l'appui aux producteurs (routes, stockage, centres de service, etc.) La mise en œuvre des principes 1 et 2 repose avant tout sur des études préalables à l'aménagement et sur des activités ciblées de recherche permettant de mieux caractériser la diversité des systèmes de production. Il s'agit également d'activités de suivi à mener à l'échelle des bassins de production (typiquement des zones de 5 à 10 000 ha) permettant d'en caractériser les dynamiques de développement et d'occupation de l'espace. Un aspect fondamental de ce suivi concerne naturellement la connaissance de la ressource en eau, notamment les ressources souterraines, et de façon plus générale la connaissance des impacts sur l'environnement. L'utilisation des technologies les plus modernes, notamment les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de l'imagerie satellitaire ou encore des drones peuvent accroître considérablement la rapidité de mise en œuvre et par conséquent diminuer le coût de ce type d'études et de suivi, tout en veillant à la qualité de l'information grâce à une démarche pluridisciplinaire. L'approche promue par l'Initiative consiste à développer et mettre à la disposition des acteurs les outils appropriés.



Cela peut inclure par exemple la mise à disposition, sous forme d'un bien public, de cartes topographiques précises couvrant de vastes territoires, grâce à l'usage de technologies radar. La mise en œuvre de ces activités en amont de l'instruction des projets d'investissement permettrait d'accélérer la préparation de ces derniers. Concernant les impacts environnementaux, l'Initiative promeut la réalisation d'études d'impacts stratégiques à l'échelle des bassins de production et/ou des bassins versants. Étudier l'impact d'un PIV isolément n'a que peu d'intérêt s'il fait partie d'une « grappe » de périmètres. Cela est d'autant plus vrai pour les retenues collinaires. L'étude d'impact stratégique est également un bon outil pour traiter les impacts cumulés des grands aménagements faisant l'objet de projets d'extension. Un bon exemple est l'étude de Programme d'Aménagement Hydro-Agricole (PAHA) de l'Office du Niger. La mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> principe est plus complexe et suppose tout un ensemble d'activités incluant à la fois des investissements et des besoins récurrents. Les besoins dépendent également du type de système irrigué considéré.

En amont de la réalisation de l'aménagement, les aspects de commercialisation doivent être pris en compte dans les études : identification et caractérisation des débouchés, analyse de marché si nécessaire, spécification et dimensionnement des moyens de mise en marché et établissement d'un plan d'affaires réaliste. Pour mener ces études sur la base de données adéquates, il est nécessaire d'assurer le suivi des volumes commercialisés et des prix au producteur (sur les marchés visés pour la commercialisation). Il convient ensuite de planifier et réaliser avec l'aménagement les infrastructures connexes pour le stockage (magasins), l'écoulement (pistes) et la mise en marché (marchés, centres commerciaux, zones d'activité pour les industries de transformation et accès à l'énergie).



## FICHE N°4

### ELEMENTS DE SOLUTION PAR TYPE DE SYSTEME IRRIGUE

Le concept de solution se décline par type de système irrigué. Chaque élément de solution (modèle organisationnel, infrastructures et technologies, mécanismes de financement et besoins en formation) est spécifique au type de système considéré. Des considérations générales sont données en préalable pour chacun des éléments. Les Tableau 7 et 8 donnent les caractéristiques spécifiques des solutions par type de système irrigué.

#### » Modèles organisationnels

L'objectif visé est de mettre les acteurs en situation de responsabilité, grâce à une répartition claire des rôles. En premier lieu, le modèle organisationnel doit traiter de la question de la maîtrise d'ouvrage. Les organismes publics peuvent aujourd'hui assumer des fonctions qualitatives de prospective, de planification, de coordination et de régulation plus complexes et transférer progressivement les fonctions d'exécution aux collectifs d'irrigants, aux services d'appuis et aux prestataires de services. Les modèles existants pourront évoluer vers un meilleur équilibre public/privé/paysan pour construire des compromis sociaux autour du partage de l'eau et des risques. Le transfert de gestion effectif ne peut se faire que si les collectifs d'irrigants sont reconnus et dotés d'une personnalité morale et juridique. En matière de petite irrigation (Types 1 à 3), il s'agit de décentraliser le processus au niveau local afin de mettre les producteurs en situation de responsabilité, c'est-à-dire de leur confier la maîtrise d'ouvrage de leur aménagement tout en assurant un accompagnement professionnel grâce à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) confiée à des prestataires formés à cet effet (CSEAS). Le contrat d'AMO pourra prendre, lorsque les conditions sont réunies, la forme d'une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), permettant une décentralisation plus poussée du processus d'aménagement. Il doit permettre d'accompagner le maître d'ouvrage dans la durée, depuis la phase de conception de l'aménagement jusqu'à l'appui à la mise en valeur, afin de responsabiliser le prestataire vis-à-vis du résultat final. Les outils de mise en œuvre sont (1) un cadre contractuel clair pour l'AMO et la MOD, (2) un système de suivi et de gestion de la performance permettant de garantir la qualité des prestations.

Dans les grands aménagements sous la responsabilité d'une SAGI, cette





dernière remplit le rôle de MOD pour le compte de l'État, maître d'ouvrage. La gouvernance et l'exploitation des systèmes sont cependant partagées entre cette société et les Organisations d'Usagers de l'Eau Agricole (OUEA) qui sont des associations, des coopératives ou des GIE. Les rôles respectifs de l'État, des SAGI et des Association des Usagers de l'Eau (AUE) doivent être clarifiés. Les outils clés sont, le contrat de performance tripartite entre État, SAGI et usagers et le contrat de transfert de l'exploitation des aménagements terminaux aux OUEA. Il y a possibilité de déléguer certains services au privé ou encore d'autonomiser les services marchands rendus aux OUEA (cas de la Division Autonome de Maintenance à la SAED). Par ailleurs, des modèles de concession au privé peuvent être développés pour les SAGI. Les modèles organisationnels comprennent également la clarification des droits fonciers et des droits d'eau. L'approche relative aux premiers est donnée dans la section suivante. Concernant les seconds, il est fondamental que les droits alloués au point d'entrée de l'aménagement soient retranscrits dans le règlement d'eau applicable aux usagers individuels.

Les modèles organisationnels doivent naturellement être adaptés au contexte local, notamment dans les cas de revitalisation, de réhabilitation ou de modernisation de périmètres existants. Des innovations endogènes seront alors construites à travers des processus itératifs en fonction des conditions locales. Pour mener à bien ces processus, les AMO et MOD, qu'il s'agisse de prestataires privés en petite irrigation ou des SAGI, doivent maîtriser les aspects d'ingénierie sociale qu'ils comportent. Les Collectivités Locales (CL) jouent un rôle grandissant en matière de développement rural, qui doit se traduire dans les dispositions du modèle institutionnel. Les CL peuvent hériter du rôle de maître d'ouvrage, option qui apparaît bien adaptée aux systèmes irrigués de Type 1. Elles peuvent jouer un rôle d'appui au gestionnaire de l'aménagement, notamment pour la résolution des conflits. Enfin elles peuvent prendre en charge des infrastructures connexes qui relèvent de leur responsabilité. Des conventions cadres seront développées à cet effet. Enfin, un rôle moteur reste à jouer par les services déconcentrés de l'État et par les organisations professionnelles dans l'encadrement du processus de mise en œuvre du modèle organisationnel.

## » Technologies et infrastructures

L'approche technique est indissociable de la structuration organisationnelle ainsi que du mécanisme de financement de l'aménagement et de son exploitation et maintenance. Tous ces éléments sont liés par la notion de service d'irrigation et



de drainage. L'approche technique est en effet une réponse à un besoin d'amener l'eau à la plante en temps et en heure et à un prix donné (abordable). La réflexion sur les technologies et les infrastructures doit systématiquement lier les aspects de conception à ceux d'exploitation et de maintenance. Différents outils qui peuvent être développés pour renforcer la qualité technique des aménagements, par exemple :

- Des services d'assurance qualité notamment au niveau des études, incluant des termes de référence types, adaptables au contexte, pour les prestations de conception et/ou d'exploitation et maintenance du système irrigué.
- Des spécifications types, voire des standards, pour travaux et équipements.
- Des référentiels de coûts estimatifs.

Par ailleurs, le travail portant sur la qualité et le coût des petits équipements individuels d'irrigation doit associer les fournisseurs et les distributeurs, au travers d'un dialogue constructif, en vue de proposer un service plus complet aux producteurs désirant s'équiper, portant notamment sur le conseil pour le choix des équipements et pour leur bonne utilisation et le service après-vente. Ce travail permettra d'établir des labels de qualité qui feront l'objet de campagnes de promotion ciblées. Les équipements seront adaptés aux différents groupes cibles, notamment les femmes, selon leurs besoins.

## » Mécanisme de financement

De même que l'approche technique, le mécanisme de financement doit être pensé comme partie intégrante de la solution. Le passage au changement d'échelle pour la petite irrigation privée et communautaire ne peut se concevoir que dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme de financement à coût partagé de l'aménagement, incitant à la fois le distributeur à rendre un meilleur service et les producteurs à rentabiliser au mieux et, le moment venu, à renouveler l'équipement d'irrigation. Les aspects à prendre en considération incluent :

- Subventions intelligentes : harmonisation, ciblage et éviter les distorsions de marché.
- Recouvrement des coûts : tarification du service de l'eau sur les périmètres collectifs y compris la prise en compte des provisions de renouvellement dans les coûts de maintenance.
- Identification des acteurs du financement et évaluation de leur capacité.
- Étude économique et financière et plan d'affaires type combinant l'échelle de l'aménagement et celle de l'unité de production (l'exploitant agricole) pour (1) confirmer la viabilité ex ante, (2) choisir le type de système et (3)



déterminer le niveau de participation des producteurs, avec des dispositions spécifiques pour des groupes particuliers : populations vulnérables, femmes et jeunes.

- Plan de financement (modèle).
- Manuels de mise en œuvre des outils de financement : fonds à frais partagés (y compris fonds d'entretien le cas échéant), ligne de crédit, garantie, produits financiers, etc.

## » Renforcement des capacités

La partie renforcement des capacités est certainement la plus importante pour la réussite du concept de solution. La mise à l'échelle repose sur la disponibilité d'acteurs formés à la mise en œuvre de ces solutions. Il s'agit donc avant tout d'améliorer la disponibilité et la qualité de l'offre de services nécessaire à la mise en œuvre des solutions, couvrant la gestion des systèmes irrigués, l'accès aux technologies adaptées, les produits financiers, etc. L'approche de renforcement de capacité inclut les activités suivantes :

- Connaître le public cible : identification et référencement des acteurs et évaluation de leurs compétences.
- Financement de recherche opérationnelle conduite avec les acteurs de terrain et dissémination des résultats de la recherche.
- Appui à la formation : renforcement de l'offre, appui à la demande (bourses et subventions aux acteurs).
- Services d'assurance qualité en assistance aux maîtres d'ouvrages, en ciblant les phases les plus critiques de la conception de l'aménagement (identification, faisabilité, analyse des impacts).
- Modalités de formation pour les différents types d'acteurs et coûts estimatifs, y compris identification des institutions en charge des formations.
- Manuels de mise en œuvre des formations et pratiques de capitalisation.
- Prise en compte des questions transversales, notamment la question du genre.





# FICHE N°5

## UNE GESTION EFFICACE

### ET JUSTE DU FONCIER IRRIGUE



Le foncier irrigué, ce sont les terres irrigables et irriguées, support indispensable à la production pour tous les systèmes, intensifs comme extensifs, quel que soit le niveau de maîtrise de l'eau. Sa gestion est cruciale et recouvre les enjeux suivants :

- Dans les nouveaux aménagements, la recomposition foncière : quand faut-il recomposer ? Dans quel cas est-il préférable de conserver l'existant ? À qui retire-t-on des terres et combien ? À qui en alloue-t-on et combien ? Comment s'y prendre ? Qui décide ?
- Dans les aménagements existants, la sécurisation foncière : quels degrés de liberté et quel niveau de sécurité ont, ou doivent avoir, les producteurs et investisseurs sur la terre qu'ils exploitent ?
- Comment l'État aménageur et financeur peut, en agissant sur le foncier, susciter les comportements vertueux qu'il attend des producteurs (maintenance et productivité) ? Garder cet ensemble de photos pour la dernière page du document

La question foncière est la plus prégnante pour les aménagements collectifs réalisés sur fonds publics, notamment pour les nouveaux aménagements. Les maîtres d'ouvrage doivent impérativement recourir à des outils méthodologiques éprouvés pour (i) éviter que, dans les nouvelles opérations, les « problèmes liés au foncier » se traduisent par des retards, des blocages et, in fine, des impacts sur la viabilité des aménagements, (ii) attribuer des parcelles de façon équitable, compenser des propriétaires expropriés et mettre en place des droits formalisés. Ceci exige que les diagnostics fonciers locaux fassent partie intégrante du cycle de projet et soient conduits en amont pour que, au terme d'une démarche participative poussée, le processus d'attribution soit discuté et validé quitte à ce qu'il impose des ajustements techniques. La question du genre doit être prise en compte dans ces processus afin de s'assurer de la prise en compte de besoins des femmes et d'éviter les phénomènes d'exclusion au processus d'aménagement.



La sécurisation foncière des irrigants dans des aménagements collectifs réalisés par la puissance publique favorise l'intensification culturale et l'effort de maintenance ainsi que la propension à couvrir les coûts, qui sont deux impératifs importants. Pour cela, des baux emphytéotiques constituent un instrument intéressant car l'État propriétaire conserve ainsi le pouvoir d'inciter à la mise en valeur tout en clarifiant les droits des producteurs. Cependant, le processus de régularisation et de sécurisation du foncier sur les périmètres irrigués existants, où les producteurs sont installés de longue date, peut réveiller des frustrations nées d'un processus d'attribution autoritaire lors de la mise en place de l'aménagement. C'est par ailleurs un processus coûteux, complexe et long qui peut venir perturber un équilibre, peut-être informel, mais localement accepté. Sur l'existant, il peut être plus pertinent de modifier les règles dans le sens d'un système de sanctions graduelles pour le non-paiement de la redevance hydraulique, le retrait d'une parcelle n'étant envisagé qu'en dernier ressort.

***Les problèmes liés au foncier irrigué et les méthodes pour les anticiper et les gérer sont connus. Les mettre en œuvre sur le terrain et à large échelle est un vaste chantier, long mais incontournable qu'il faut impérativement conduire en veillant à prendre en compte la question du genre. Réussir l'attribution foncière pour les nouveaux aménagements publics collectifs constitue à cet égard la première priorité.***



## FICHE N°6

### QUEL FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION ?

#### » Des besoins à plusieurs niveaux

Les besoins de financement de l'agriculture irriguée concernent différents types d'activités :

- les investissements : nouveaux aménagements, extension des aménagements existants, mais également les besoins de revitalisation et de modernisation des aménagements existants et les infrastructures connexes tels que les routes, les lignes électriques et les entrepôts,
- la couverture des coûts d'exploitation et de maintenance incluant le renouvellement des équipements,
- et le financement des équipements agricoles et du fonds de roulement pour la campagne agricole.

Pour toutes ces activités, les besoins en financement incluent, en sus des études, infrastructures et équipements, des aspects de gestion, conseil, suivi, évaluation, contrôle et formation ainsi que toutes les activités de service connexes permettant d'assurer la viabilité des systèmes irrigués et la durabilité de leur exploitation. Cela inclut notamment les besoins en gestion foncière et en gestion des ressources en eau. Il est absolument crucial que pour ces activités d'accompagnement et de prestation de services les moyens nécessaires soient alloués à un niveau suffisant, et ceci, pour tous les projets d'investissements sans exception.

Ces différents besoins en financement requièrent des sources de financement variées incluant (i) les budgets de l'État et des collectivités ; (ii) les contributions des bénéficiaires des aménagements ; et (iii) les investissements du secteur privé. Les mécanismes de financement doivent permettre de marier de la façon la plus efficace possible ces différentes sources de financement.

#### » Les priorités du financement public

La responsabilité de l'État porte en premier lieu sur le financement des services régaliens qui permettent de maintenir un environnement productif favorable pour les exploitations irriguées. Il s'agit notamment d'assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles, à commencer par l'eau et le foncier, de fournir les services de base comme la connectivité, le transport et l'énergie, de permettre le développement d'une offre de formation appropriée et de maintenir



un environnement des affaires incitatif à l'investissement et à la facilité des échanges. L'État peut également allouer ses ressources au développement d'infrastructures hydrauliques structurantes permettant d'accroître la capacité de mobilisation de la ressource en eau et l'ouverture de nouvelles zones à l'irrigation. Cela inclut également le drainage et la protection contre les inondations. Cette responsabilité peut être partagée avec des investisseurs. Finalement, l'État peut appuyer les investissements en matière de desserte en eau d'irrigation (correspondant aux aménagements terminaux), soit directement par la réalisation d'actifs, soit sous forme de subventions aux opérateurs ou aux producteurs, soit enfin par des politiques fiscales spécifiques (détaxe accordée aux équipements d'irrigation par exemple). Ces financements publics vont en général viser des groupes cibles particuliers. Par exemple, les femmes et les jeunes, et plus généralement les groupes considérés comme vulnérables, peuvent faire l'objet d'appuis publics plus affirmés (taux de subvention supérieur, mesures d'accompagnement additionnelles, etc.).

Les programmes d'investissement des pays s'appuieront sur la consolidation de l'existant (réhabilitations, revitalisation, amélioration des performances et transfert de gestion) et sur l'accompagnement des dynamiques spontanées de l'irrigation et des aménagements paysans (basfonds, petits barrages, périmètres maraîchers, etc.) que l'on observe sur le terrain. En particulier, les systèmes d'irrigation simples, robustes, efficaces et nécessitant peu d'appui extérieur doivent être pris en compte afin d'atteindre les ambitions de Dakar. Le graphique ci-dessous donne des éléments de comparaison des différents types de systèmes irrigués au Sahel en matière de coût et de complexité de mise en œuvre, sur la base des expériences récentes (~ 10 dernières années).

Les financements de l'État peuvent être complétés par les fonds alloués aux collectivités locales dans le cadre des processus de décentralisation engagés dans plusieurs pays du Sahel (voir Encadré 6). Le recours aux fonds des collectivités est particulièrement requis pour les Types 1 et 3 qui font généralement l'objet d'une inscription au plan de développement local, et dans la gestion desquels la collectivité doit conserver une part de responsabilité.

### ***A retenir :***

- ***Assurer le financement de services régaliens en priorité.***
- ***Prendre en compte la diversité des irrigations dans la planification des investissements.***
- ***Prendre en compte les besoins de revitalisation et de modernisation de l'existant.***



- ***Compléter les financements de l'État par ceux des collectivités, le cas échéant.***

#### » **La mobilisation des financements privés**

Les objectifs de la Déclaration de Dakar ne peuvent être atteints avec les seuls financements publics. Le recours à l'investissement privé est indispensable. Cette mobilisation peut se faire à tous les niveaux.

1. Le recouvrement des coûts réels d'exploitation et de maintenance à travers une tarification appropriée du service de l'eau est une condition incontournable pour assurer la durabilité des infrastructures.
2. La mise en œuvre d'une véritable approche participative pour le développement des aménagements permet une contribution significative des bénéficiaires aux coûts d'aménagement. Cette contribution peut être maximisée par l'utilisation de normes techniques adaptées permettant de réduire les coûts et de faciliter les apports en nature.
3. L'attribution d'une parcelle (Types 3 à 5) ou d'une subvention d'aménagement (Type 2) devrait être conditionnée à la justification de la couverture par l'exploitant des besoins financiers liés à l'investissement en équipement et en fonds de roulement pour l'exploitation (fonds propres ou décision de crédit bancaire) pour assurer sa mise en valeur, sur la base d'un plan d'affaires crédible. Ce plan d'affaires peut être accompagné par une subvention ou une facilitation d'accès au crédit ainsi que d'autres produits financiers innovants adaptés.
4. Le financement du foncier aménagé doit être envisagé en lien avec la sécurisation foncière des exploitants des surfaces irriguées, soit à travers l'acquisition de la terre avec un titre de propriété, soit par une formule de bail à loyer permettant une exploitation durable par un ou plusieurs fermiers successifs (Types 4 et 5 principalement).
5. D'autres modes de financement de l'aménagement sont à prendre en considération, notamment la levée de fonds privés par les opérateurs publics sur la base d'une concession de l'État (Type 4) et les partenariats public/privé (Type 5).

#### » **Le recours aux produits financiers innovants**

Le changement d'échelle prôné par la Déclaration de Dakar conduit, pour financer à grande échelle l'agriculture irriguée, à recourir plus largement à des innovations développées en milieu rural dans les dernières années. Ces techniques de financement innovantes peuvent être regroupées dans les catégories suivantes :





- Financement commercial : crédit commercial, crédit fournisseur d'intrants, crédit d'entreprise de commercialisation et financement par une entreprise dominante.
- Financement par créances : financement par créances clients et affacturage ;
- Nantissement des actifs corporels : warrantage et crédit-bail ;
- Instruments de réduction des risques : assurance récolte/intempéries et contrats à terme de gré à gré ;
- Aménagements financiers incitatifs : titrisation de regroupements d'actifs financiers agricoles, garanties de crédit, capital-risque et PPP.

En termes d'innovations, il ne faut pas oublier les aspects liés au renforcement des capacités des acteurs (gestion financière, gestion coopérative, connaissance des logiques des autres acteurs par chaque maillon d'une filière, etc).

Si aucune de ces innovations ne constitue une recette à elle toute seule, un recours à la mise en œuvre de ces technologies de crédit aussi souvent que possible doit conduire à une meilleure sécurité et une meilleure efficacité des opérations financières agricoles et de même conduire les acteurs de la finance agricole à une meilleure connaissance et collaboration.

Une grande partie des innovations financières est liée aux pratiques d'agriculture contractuelle (financement inter-maillons, warrantage, crédit-bail, affacturage, etc.) et donc à la nécessité de financer la production agricole dans le cadre de filières organisées pour formaliser des contrats. La mise en œuvre de ces innovations est donc aussi bien liée à la nécessité de structurer la finance agricole qu'à un travail continu de structuration des filières agricoles.

### » Analyse des portefeuilles d'investissement des États

Dans son rôle de pilotage du secteur, l'État a notamment comme tâche de gérer la planification des investissements à moyen et long terme. Il s'agit non seulement de mobiliser des financements pour aménager de nouvelles terres ou réhabiliter des périmètres existants, mais aussi de financer durablement la mise en valeur et l'exploitation des surfaces irriguées.

#### *A retenir :*

- *La prise en compte des conditions d'exploitation durables est essentielle pour maintenir les aménagements réalisés et ainsi éviter les réhabilitations coûteuses.*
- *L'objectif de la Déclaration de Dakar ne pourra pas être atteint uniquement via l'augmentation des superficies aménagées. La revitalisation de*



*l'existant et l'augmentation de l'intensité culturale devront également être pris en compte.*

- *Le renforcement dans le portefeuille d'investissement des États, du développement des systèmes d'irrigation de Type 2 est nécessaire, pour atteindre le million d'hectares irrigués à un horizon de l'ordre de cinq ans.*





## **SECTION 4**

# **PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE POUR L'IRRIGATION AU SAHEL (PARIIS)**





## FICHE N°7

L'Initiative pour l'Irrigation au Sahel(2iS) n'est pas un grand projet hydraulique. Il s'agit d'un processus dans lequel s'inscrivent six pays en vue d'améliorer la performance de l'irrigation au Sahel et d'en accélérer le développement, afin d'accroître la résilience aux chocs climatiques et la compétitivité de l'agriculture. L'Initiative vise à établir des solutions d'irrigation adaptées au contexte sahélien, à les diffuser, à mobiliser des financements et à renforcer la capacité des pays et des acteurs à les mettre en œuvre.

La mise en œuvre du 2iS est appuyée par un Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) financé par la Banque mondiale visant à établir puis à institutionnaliser les solutions d'irrigation.

### Objectif de haut niveau :

Le projet contribue aux objectifs généraux de l'Initiative Irrigation au Sahel qui est : une agriculture irriguée en expansion qui est productive, durable et rentable pour la création d'emplois et la sécurité alimentaire dans le Sahel.

### Objectif de Développement du Projet :

Améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays participants du Sahel.

### Composantes :

Composante A : Modernisation du cadre institutionnel (9.9%)

A1- Planification participative du développement local basée sur l'évaluation des ressources naturelles  
A-2 Renforcement organisationnel (services techniques, opérateurs privés, OP et Chambres d'agriculture,...)

Composante B : Financer des solutions d'investissement dans l'irrigation (71.6%)

B1. Préparation ou mise à jour de propositions d'investissement bancaables (APD/DAO/EIES).  
B2. Conception et mise en œuvre des solutions d'irrigation (redynamisation et la modernisation de systèmes existants ou construction de nouveaux)

Composante C : Gestion de connaissances et coordination (18.5%)

C1. Système d'information et plateforme de gestion des connaissances au niveau national et régional

C2. Coordination du projet et suivi et évaluation



## Le PARIIS

- 23 230 ha à aménager (Tous types)
- Revitalisation : 6.130 ha
- Nouveaux : 17.100 ha
- Etudes bancables : 50.000 ha
- 58 000 Bénéficiaires directs dont 35% de femmes
- 72 000 ménages dans les six pays.

## Bénéficiaires du Projet

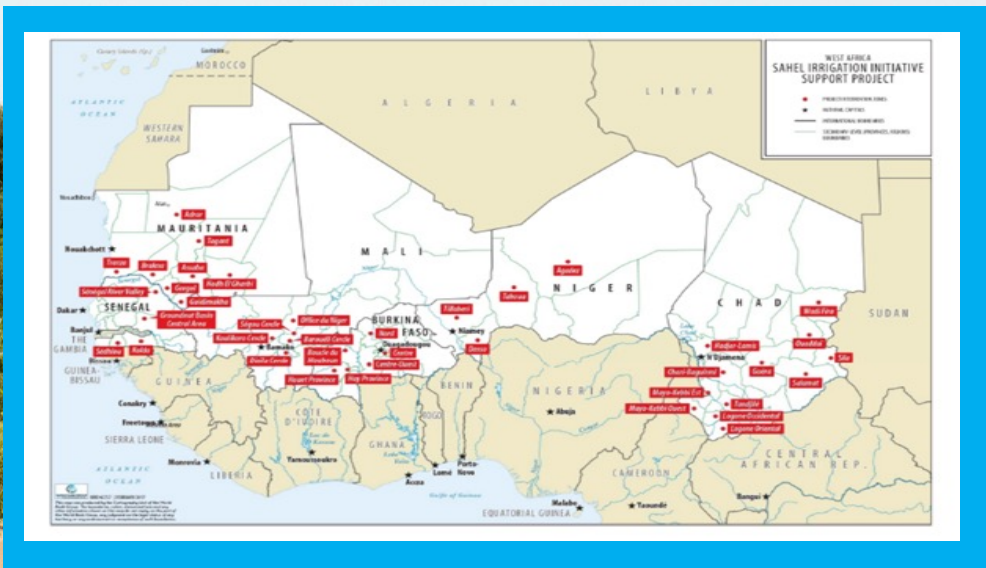
- Producteurs
- Organisations professionnelles agricoles, agri business
- Equipementiers, détaillants, Operateurs, Consultants, ONG
- Instituts de formation et de recherche
- Services publics décentralisés
- Ministères et Autorités nationales

## Zones d'intervention prioritaires du projet par pays

PAYS	ZONE D'INTERVENTION DU PROJET
BURKINA FASO	Quatre régions administratives : Boucle du Mouhoun, Nord, Centre et Centre-Ouest, plus les provinces de Houet et Tuy pour le sous-projet SOFITEX
TCHAD	Région orientale : Ouaddaï, Wadi Fira et Sila Région centrale : Guéra, Salamat Région occidentale : Hadjer Lamis et Chari Baguirmi Région du Sud : Mayo-Kebbi Est et Ouest, Tandjilé, Logone Oriental et Occidental
MALI	Région de Koulikoro : cercles de Koulikoro et de Dioïla Région de Ségou : cercles de Ségou et de Barouéli Périmètres de l'Office du Niger
MAURITANIE	Vallée du fleuve Sénégal (4 régions) : Trarza, Brakna Ouest, Gorgol, Guidimaka Hors vallée du fleuve Sénégal (5 régions) : Adrar, Tagânt, Hodh el Gharbi, Hodh ech Chargui, Assaba
NIGER	Quatre régions administratives : Agadez, Tahoua, Dosso et Tillabéri
SENEGAL	Vallée du fleuve Sénégal Région de la Casamance : Kolda, Sédhiou Bassin Arachidier, centre du pays)



## Carte des Zones d'intervention prioritaires du projet



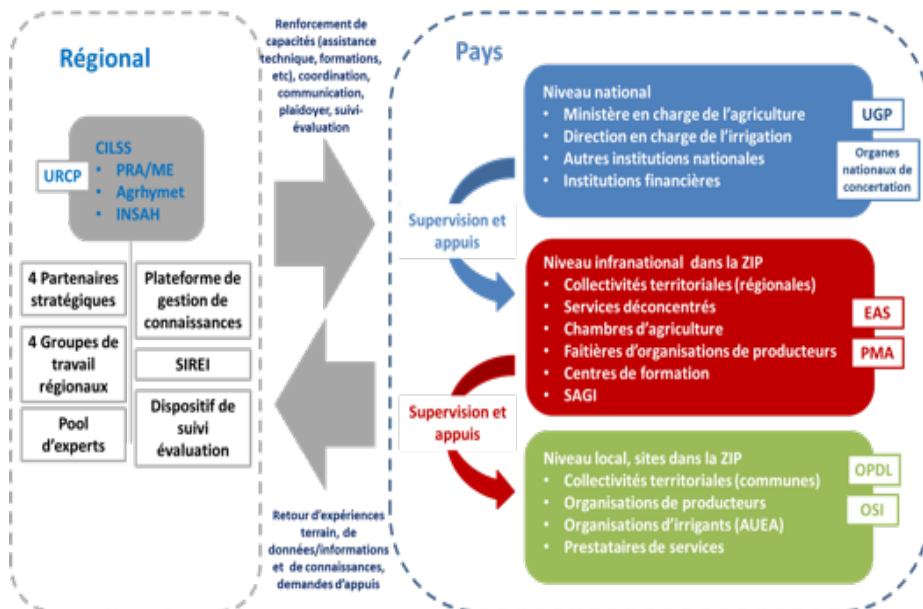
### Financement du PARIIS

Coût du Projet ( en millions \$ US)

	Burkina Faso	Mali	Mauritanie	Niger	Tchad	Sénégal	CILSS	Total	%
IDA	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	20,0	170,0	86,2%
GPOBA	5,85	-	-	-	-	-	-	5,85	3,0%
Gouvernements	0,3	5,5	2,5	0,2	0,2	2,0	-	11,7	5,4%
Bénéficiaires	2,2	1,5	1,6	2,2	2,2	1,0	-	10,7	5,4%
Coût Total du Projet	33,3	32,0	29,1	27,4	27,4	28,0	20,0	197,2	100%



## Schéma général de mise en œuvre du projet



## Dispositif de mise en œuvre et Gouvernance du PARIIS au niveau régional

Organes de pilotage stratégique, d'orientation, de coordination globale, et de contrôle du projet au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un comité de pilotage, le Comité Technique Régional de Suivi et de Programmation (CTR) du PARIIS (organe ad-hoc du PARIIS).</li> <li>Un comité consultatif, le Comité Régional de pilotage (CRP) des projets et programmes du CILSS (organe propre au CILSS)</li> </ul>
Organe de gestion du projet au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>UCRP unité de coordination régionale du projet</li> </ul>
Organes/acteurs d'exécution des activités du projet au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>UCRP unité de coordination régionale du projet</li> <li>INSAH et Agrhymet</li> <li>4 partenaires stratégiques PS (type 1/3, type 2, type 4/5, planification/accès aux marchés/services)</li> <li>Pool d'experts</li> <li>4 groupes de partage des connaissances (type 1/3, type 2, type 4/5, planification/accès aux marchés/services)</li> </ul>



## Dispositif de mise en œuvre et Gouvernance du PARIIS au niveau des pays

<p>Organes de pilotage stratégique, d'orientation, de coordination globale, et de contrôle du projet au niveau des pays</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ministère technique en charge de l'irrigation</li><li>• Comité national de pilotage du PARIIS</li><li>• Comité technique (si nécessaire)</li><li>• Comité national du CILSS (CONACILSS)</li></ul>
<p>Organe de gestion du projet au niveau des pays</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• UGP Unité de gestion du projet</li></ul>
<p>Organes d'exécution des activités du projet au niveau des pays</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• UGP Unité de gestion du projet</li><li>• OPDL (si nécessaire) opérateur d'appui à la planification du développement local</li><li>• OSI opérateur de solution d'irrigation</li><li>• EAS entité d'appui et de suivi</li><li>• Partenaires stratégiques PS (sur demande du pays au régional)</li><li>• Pool d'experts (sur demande du pays au régional)</li><li>• Groupes nationaux de partage des connaissances</li><li>• Plateformes Multi-Acteurs (PMA)</li></ul>





## FICHE N°8

# ROLES DES OP ET OSC DANS LA MISE EN ŒUVRE DE PARIIS

**Les rôles des OP et OSC à travers les trois composantes du PARIIS :**

### AU NIVEAU DES PAYS

#### Planification des activités

- Accompagnement à la structuration des exploitants/bénéficiaires en société coopérative simplifiée (récépissé de reconnaissance)
- Accompagnement des bénéficiaires des sous-projets retenus à l'élaboration et la mise en œuvre des Convention de Financement des Sous-Projets (CFSP)
- Identification des besoins de renforcement des capacités des bénéficiaires et de leurs organisations (Coopératives)
- Suivi et accompagnement de la mise en place et le fonctionnement et des instances locales de gestion des terres et de l'eau (SFR, CFV, CCFV, CLE.) pour la sécurisation des sites à aménager et la gestion des ressources en eau
- Suivi et accompagnement de la mise en place et le fonctionnement des comités de gestion des plaintes (CGP) sur les sites retenus pour les aménagements de PARIIS- dans les pays
- Participation à la réalisation des études thématiques (collecte des données, validation des rapports, restitution auprès des bénéficiaires)

#### Mise en œuvre des Sous-projets

- Participation au suivi contrôle des travaux d'aménagement ou de réhabilitation de périmètres irrigués et de bas-fonds
- Contribution à la définition et à la mise en place des mécanismes d'accès aux financements (intrants, équipements, collecte, commercialisation, etc.)
- Accompagnement des coopératives à la valorisation (transformation, commercialisation) des produits agricoles



- Participation à la définition et au respect des cahiers spécifiques des charges des aménagements hydro-agricoles
- Participation aux instances de gestion durable de l'eau et des terres
- Participation aux activités de renforcement des capacités techniques productive des exploitants et aux activités d'entretien et de maintenance des infrastructures d'irrigation

## **Gestion des connaissances et suivi-évaluation**

- Participation et soutien aux activités de recherche-actions sur la mise en œuvre des solutions d'irrigation ;
- Participation à la génération et à la capitalisation des expériences et connaissances dans le cadre de la mise en œuvre des sous-projets ;
- Participation aux sessions des Plateformes Multi-Acteurs (PMA) ;
- Contribution à alimenter le système national et régional de suivi-évaluation du projet à travers la plateforme l'application mobile ODK ;
- Participation à la collecte des données relatives aux indicateurs du cadre de résultats, les indicateurs d'impact et suivi évaluation.



## AU NIVEAU REGIONAL

- Organiser des séances de restitution de l'atelier d'information et de sensibilisation aux membres à la base notamment sur leurs rôles dans le processus de planification, conception, de mise en œuvre et de capitalisation des solutions d'irrigation à développer et vulgariser par le projet ;
- Soutenir la mobilisation de vos membres afin que ces derniers arrivent à s'impliquer dans les instances locales et/ou nationales de mise en œuvre du projet selon leurs natures. Ces espaces représenteront également des moments de partage d'expériences. Il s'agit des groupes de partage de connaissances nationaux (GPCN) et aux plates formes multi-acteurs (PMA);
- La mise en œuvre des activités de communication et de plaidoyer autour du projet et ses résultats : A cet effet, les OP pourront contribuer à l'élaboration des messages de plaidoyer et contribuer à la mise en œuvre des actions de plaidoyer ;
- Appuyer la mise en œuvre et l'institutionnalisation de solutions d'irrigation adaptées, comprises et acceptées par les producteurs engagés dans l'agriculture irriguée et leurs partenaires et interlocuteurs dans les zones d'intervention du PARIIS (ZIP) et d'appuyer les UGP PARIIS dans le plaidoyer général pour leurs disséminations et leurs extensions ;
- Le recueil et expression des propositions et préoccupations des producteurs agricoles et autres acteurs concernés par les activités de planification des investissements en irrigation du PARIIS. ;
- La co-construction et l'adoption des solutions d'irrigation et de maîtrise de l'eau
- La dissémination des bonnes pratiques validées par le processus du projet et issues du processus de co-constructions, l'adoption et l'institutionnalisation des solutions d'irrigations
- La mise en œuvre des actions de plaidoyer pour la mise à l'échelle des solutions d'irrigation,
- L'appui à la sensibilisation et à la mobilisation des producteurs engagés dans l'agriculture irriguée pour la participation aux différents processus nationaux dans le cadre du PARIIS.
- Pour cela, les OP et OSC participeront : (i) aux différents groupes de travail et de partages des connaissances que les UGP PARIIS établiront à différentes échelles (ii) aux activités de suivi du projet ; (iii) aux autoévaluations et activités de capitalisations sur les solutions d'irrigation dans l'ensemble de leurs aspects (planification, financement, technologies, ...).
- Assurer la capitalisation des observations et diverses propositions



d'améliorations sur les différents aspects du processus de mise en œuvre du PARIIS issue de leur suivi en lien avec les membres impliqués dans la mise en œuvre du PARIIS dans les pays et les mettra à disposition des UGP PARIIS, et de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.

- En lien avec les UGP PARIIS mener des actions de plaidoyer pour :
- La mise à échelle des solutions irrigation ;
- La prise en compte des préoccupations des producteurs agricoles et autres acteurs utilisateurs de l'eau à la base dans les stratégies et processus de planification des investissements en matière d'irrigation, dans la réforme de politiques de financement des investissements, dans l'engagement politique international sur la question de l'eau sur la base du cadre stratégique adopté par le PARIIS,





L'édition de ce guide a été possible avec le soutien financier de la Banque Mondiale.

Le ROPPA remercie les experts de l'UCRP/PARIIS et des UGP-Pays pour leur inestimable contribution. Le contenu du guide repose sur le CADRE STRATEGIQUE POUR L'EAU AGRICOLE AU SAHEL (édition de Septembre 2017), œuvre de la task force pour l'irrigation au Sahel.



LA BANQUE MONDIALE  
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



©ROPPA

Montage et mise en page: Fév. 2022  
Graphisme: [www.languagedesign.com](http://www.languagedesign.com)